



ASSO AMIS DU CINEMA (LES)

45 PLACE MONTMAIN

73400 UGINE

Exercice du : 01/01/2023 au 31/12/2023

Comptes arrêtés au : 31/12/2023

SIRET : 77650922600010 Code NAF : 5914Z

MG Combe de Savoie

53 Avenue du Champ de Mars

73200 ALBERTVILLE

Numéro SIRET : 34820558400033

combedesavoie@my-mg.com

Tél : 04.79.31.18.00

Fax : 04.79.31.18.01

Etats financiers au 31/12/2023

COMPTES ANNUELS

Compte rendu de travaux

Etat exprimé en euros

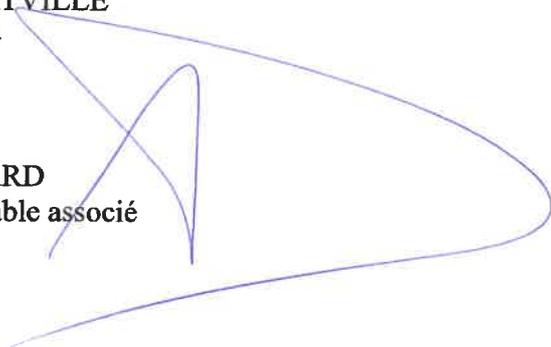
En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 26/07/2018, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise ASSO AMIS DU CINEMA (LES) relatifs à l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	1 049 889	euros
Chiffre d'affaires :	997 774	euros
Résultat net comptable :	9 886	euros

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à ALBERTVILLE
Le 15/05/2024

Signature
Jean-Michel ARD
Expert-comptable associé



Désignation de l'entreprise : ASSO AMIS DU CINEMA (LES)		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 45 PLACE MONTMAIN		73400 UGINE					
Durée de l'exercice précédent * 12		Néant <input type="checkbox"/> *					
Numéro SIRET * 7 7 6 5 0 9 2 2 6 0 0 0 1 0							
		Exercice N, clos le, 31122023					
		N-1 31122022					
		Brut 1					
		Amortissements, provisions 2					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement*	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	14 061	11 226	11 674
		Fonds commercial (1)	AH	AI	15 000		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		10	10
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
		Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ	38 010		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	628 099	437 504	190 595
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	324 262	259 322	64 940	53 730
	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE	15	15	15
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	259	259	259
	TOTAL (II)		BJ	1 030 941	763 897	267 044	142 239
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	9 617	9 617	8 134	
		En cours de production de biens	BN				
		En cours de production de services	BP				
		Produits intermédiaires et finis	BR				
		Marchandises	BT	3 174		3 174	3 134
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV				29 919	
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	60 251	90	60 161	34 548
		Autres créances (3)	BZ	234 856		234 856	176 544
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	100 000		100 000	219 609
Disponibilités		CF	355 885		355 885	217 249	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	19 152		19 152	4 702	
	TOTAL (III)	CJ	782 935	90	782 844	693 838	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1 813 876	763 987	1 049 889	836 077	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété: *		Stocks :			Créances :	99	
Immobilisations :							

Désignation de l'entreprise ASSO AMIS DU CINEMA (LES)		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :)	DA		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="text" value="EJ"/>)	DG	107 940	107 940
	Report à nouveau	DH	15 520	158 779
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	9 886	(143 259)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	192 532	56 162
	TOTAL (I)	DL	325 878	179 622
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	132 449	121 551
	TOTAL (III)	DR	132 449	121 551
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/>)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	298 144	285 011
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	121 791	113 193
	Dettes fiscales et sociales	DY	127 900	114 507
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	37 469	14 887
	Autres dettes	EA	5 522	3 046
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	737	4 260
TOTAL (IV)	EC	591 562	534 904	
	Ecarts de conversion passif *	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 049 889	836 077	
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	293 418	249 893	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

		Désignation de l'entreprise : ASSO AMIS DU CINEMA (LES)				Néant <input type="checkbox"/> *			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
		Exercice N						Exercice (N-1)	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	45 189	FB		FC	45 189	33 082	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	952 584	FH		FI	952 584	741 557	
		FJ	997 774	FK		FL	997 774	774 639	
	Chiffres d'affaires nets*								
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	135 557	265 485	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	1 319	36 814	
	Autres produits (1) (11)					FQ	28 441	49 347	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 163 091	1 126 284	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	17 548	12 765	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	(40)	(1 420)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	8 081	11 043	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(1 483)	(42)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	632 124	530 637	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	14 366	16 668	
	Salaires et traitements *					FY	548 415	539 045	
	Charges sociales (10)					FZ	128 854	137 541	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements}^* \\ \text{dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)} \\ \text{- dotations aux provisions} \end{array} \right.$	HS			GA	63 475	43 168	
						GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	66	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	11 817	15 999
	Autres charges (12)					GE	15 860	12 071	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 439 083	1 317 475	
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	(275 992)	(191 191)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 217	1 185	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	2 217	1 185	
CHARGES FINANCIERS	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)					GU				
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	2 217	1 185		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(273 775)	(190 005)		

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 049 889** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 618 411** euros et un total **charges** de **1 608 526** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **9 886** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

A ce jour les subventions d'équilibre 2022 qui devraient être attribuées par les collectivités n'ont pas été comptabilisées par principe de prudence faute d'arrêté définitif. Les résultats analytiques par établissement sont joints en annexe libre.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Provision pour dépréciation sur immobilisation incorporelle

Le compte de résultat 2018 intègrait une provision de 15 000€ pour tenir compte de la perte du fond de commerce du Cinéma le GAMBETTA dans la perspective de la construction de la nouvelle salle de cinéma sur Albertville. Cette provision a été maintenue. Pour l'instant, les agencements et installations de la salle du GAMBETTA continuent d'être amortis à leur rythme.

Cette provision n'a pas été financée par Arlysère au titre de la Loi Sœur 2018.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Indemnités de fin de carrière

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

Les engagements de retraite actuellement comptabilisés dans les livres de l'association s'élèvent à **132 449**.

Conditions : Départ volontaire - Age estimé de la retraite : 64 ans.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Méthode de calcul : Droits proratisés temporis (Progression : 0,87 %) - Rotation : Lente - Taux actualisation retenu : 1,30 %

La ventilation analytique est la suivante :

Support :	102 214 €
DSP :	3 776 €
Gambetta :	17 €
Albertville/Ugine :	19 865 €
Doron :	3 303 €
Rex :	3 274 €

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Montant des droits disponibles SFEIC au 02 janvier 2024

CHANTECLERC - Ugine :	305 716 €
DOME - Albertville :	178 173 €
DOME GAMBETTA - Albertville	34 373 €
DORON - Brides les Bains	25 257 €
REX - Moutiers	38 613 €

Les amortissements pratiqués sur les immobilisations financées à l'aide du SFEIC, sont neutralisés par la reprise de provision réglementée constituée lors de la réception du soutien financier.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes analytiques par établissement

Année 2023	DSP	GAMBETTA	DORON	REX	GESTION PROPRE	TOTAL
Chiffre d'affaires	650 582	171 326	101 788	74 077		997 773
Marge	353 567	93 439	53 573	39 449		540 028
Valeur ajoutée produite	256 617	54 682	19 471	10 774		341 544
Excédent brut d'exploitation	-128 055	-21 614	-26 470	-38 395		-214 534
Résultat d'exploitation	-162 352	-36 328	-37 278	-41 694	1 661	-275 990
Résultat financier	2 175	41	0	0		2 216
Résultat exceptionnel	160 176	46 879	37 195	39 410		283 660
Impot sur les bénéfices	0	0	0			0
Résultat de l'exercice	-1	10 592	-83	-2 284	1 661	9 886
Loi Sueur n-1		-35 006	-31 582	-38 378		
Résultat de l'exercice	-1	-24 414	-31 665	-40 662	1 661	-95 080

La différence entre résultat comptable et résultat analytique provient des subventions d'équilibre Loi Sueur 2022 accordées et comptabilisées en 771 en 2023.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	36 311		4 896		910	40 297
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	36 311		4 896		910	40 297
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	38 010					38 010
Instal technique, matériel outillage industriels	597 141		150 622		119 665	628 099
Instal., agencement, aménagement divers	203 196		33 218		1 651	234 763
Matériel de transport	27 260					27 260
Matériel de bureau, informatique et mobilier	67 314		300		5 376	62 239
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	932 922		184 140		126 691	990 371
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés	15					15
Prêts et autres immobilisations financières	259					259
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	274					274
TOTAL	969 507		189 036		127 601	1 030 941

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	9 627	4 434		14 061
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 627	4 434		14 061
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	38 010			38 010
Instal technique, matériel outillage industriels	520 590	36 578	119 665	437 504
Autres instal., agencement, aménagement divers	164 133	14 898	1 651	177 381
Matériel de transport	21 361	3 528		24 889
Matériel de bureau, mobilier	58 546	3 881	5 376	57 052
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations grevées de droits				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	802 641	58 886	126 691	734 836
TOTAL	812 267	63 321	126 691	748 897

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres	56 162	168 688	32 318	192 532
	PROVISIONS REGLEMEENTEES	56 162	168 688	32 318	192 532
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	121 551	11 817	919	132 449
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	121 551	11 817	919	132 449	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 	15 000			15 000
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	424	66	400	90
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	15 424	66	400	15 090
TOTAL GENERAL		193 137	180 571	33 637	340 072
Dont dotations et reprises <ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 		11 883	1 319		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.			168 688		

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	259		259
	Clients douteux ou litigieux	99		99
	Autres créances clients	60 152	60 152	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	42 983	42 983	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	180 854	180 854	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	11 019	11 019	
Charges constatées d'avance	19 152	19 152		
TOTAL DES CREANCES		314 518	314 160	357
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	121 791	121 791		
	Personnel et comptes rattachés	51 180	51 180		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	55 592	55 592		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	19 821	19 821		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 307	1 307		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	37 469	37 469		
	Groupe et associés				
	Autres dettes	5 522	5 522		
	Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	737	737			
TOTAL DES DETTES		293 418	293 418		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros

31/12/2023

Total des produits exceptionnels		453 104
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		252 098
<i>PRODUITS EXCEPTIONNELS</i>	<i>1 492</i>	
<i>SUBVENTION EQUIL. CO.RAL DSP</i>	<i>145 640</i>	
<i>SUBVENTIONS D'EQUILIBRE</i>	<i>104 966</i>	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		168 688
<i>SUBV REPRISE AU RESULTAT</i>	<i>168 688</i>	
Reprises sur provisions et transferts de charges		32 318
<i>REPRISE PROV SUBV SFEIC</i>	<i>32 318</i>	
Total des charges exceptionnelles		169 443
Dotations excep. aux amortissements et aux provisions		169 443
<i>DOT.AMORT EXCEPTIONNELS DSP</i>	<i>755</i>	
<i>DOT PROV REGLT SFEIC</i>	<i>168 688</i>	
Résultat exceptionnel		283 660

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2023

Total des Produits à recevoir		184 886
Autres créances clients		2 777
<i>FACTURE A ETABLIR</i>	2 777	
Autres créances		182 110
<i>FOURNISSEUR AVOIR A RECEVOIR</i>	1 256	
<i>SUBV.INVEST SFEIC A RECEVOIR</i>	34 483	
<i>SUBV.DSP A RECEVOIR</i>	75 640	
<i>SUBV. REGION A RECEVOIR</i>	14 000	
<i>SUBV. SFEIC EXPLOIT A RECEVOIR</i>	25 149	
<i>SUBV.EQUILIBRE A RECEVOIR</i>	31 582	

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2023

Total des Charges à payer		112 706
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		44 336
<i>FOURNISSEURS FNP</i>	44 336	
Dettes fiscales et sociales		65 431
<i>PSEL - CONGES A PAYER</i>	46 967	
<i>PSEL - AUTRES CHARGES A PAYER</i>	4 212	
<i>CH. SOC A P/CONGES A PAYER</i>	12 511	
<i>CH. SOC A P/AUTRES REMUNERATIO</i>	1 673	
<i>ETAT - CHARGES A PAYER</i>	67	
Autres dettes		2 940
<i>CHARGES A PAYER</i>	2 940	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		19 152	19 152
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			19 152

--

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		737	737
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			737

--

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/12/2023

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
6871001000 - Dot.Amort Exceptionnels DSP	755	
6874611100 - DOT PROV RGLT SFEIC CHANT	105 597	
6874611200 - DOT PROV RGLT SFEIC DOME	51 926	
6874612000 - DOT PROV RGLT SFEIC GAMB	11 165	
7715101000 - SUBVENTION EQUIL. CO.RAL DSP		145 640
7715202000 - ARLYSERE SUBV EQUIL SUEUR GAMB		35 006
7715203000 - VILLE DE BRIDES		31 582
7715204000 - VILLE MOUTIERS SUBV EQUIL SUEU		38 378
7718001000 - PROD EXCEPT GESTION DSP		1 492
7776111100 - QP SUBV SFEIC INV CHANT VIRE R		105 597
7776111200 - QP SUBV SFEIC INV DOME VIRE RE		51 926
7776112000 - QP SUBV SFEIC INV GAMB VIRE RE		11 165
7874601100 - REPR/PROV REGLT SFEIC CHANT		8 333
7874601200 - REPR/PROV REGLT SFEIC DOME		5 467
7874602000 - REPR/PROV REGLT SFEIC RENOV GA		11 873
7874613000 - REPRISE PROV SUBV SFIEC DORON		5 613
7874614000 - REPRISE PROV SUBV SFEIC REX		1 032
Totalisation	169 443	453 104

Isabelle BERLIOZ

Commissaire aux Comptes
20 Avenue du Centenaire
73110 LA ROCHETTE
Tél : 04 79 28 91 38

ASSOCIATION LES AMIS DU CINEMA

45 Place Montmain
BP 39
73401 UGINE CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Isabelle BERLIOZ
Commissaire aux comptes
20 Avenue du Centenaire
73110 LA ROCHETTE

ASSOCIATION LES AMIS DU CINEMA
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association LES AMIS DU CINEMA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

J'ai notamment vérifié les comptes de disponibilités.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux adhérents

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

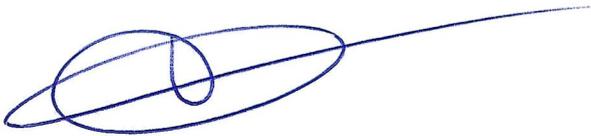
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Objectif et démarche d'audit

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Rochette, le 3 juin 2024



Isabelle BERLITZ
Commissaire aux Comptes